



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Emmanuel HANON, Maire de la ville d’Orthez, certifie :

➤ **avoir fait afficher le 25 octobre 2018, dans la forme ordinaire:**

- l'arrêté n° 18 U 07 portant **ouverture de l'enquête publique unique** relative à la première modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Orthez Sainte-Suzanne et à l'élaboration du zonage communal s'assainissement des eaux usées et pluviales

➔ à l'Hôtel de Ville, sis 1 place d'Armes à Orthez,

➤ **avoir fait afficher le 5 novembre 2018, dans la forme ordinaire:**

- l'avis au public portant ouverture de l'enquête publique unique relative à la première modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Orthez Sainte-Suzanne et à l'élaboration du zonage communal s'assainissement des eaux usées et pluviales

➔ à l'Hôtel de Ville, sis 1 place d'Armes à Orthez, ainsi que sur les emplacements suivants :

- Mairie de Sainte Suzanne, sise 566 Rue la Carrère à Orthez Sainte-Suzanne,
- Service Urbanisme de la ville d'Orthez, sis 10 bis avenue Francis Jammes à Orthez Sainte-Suzanne,
- Service de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement, sis 10 bis avenue Francis Jammes à Orthez Sainte-Suzanne
- Médiathèque Jean-Louis Curtis, sise 30 place du Foirail à Orthez Sainte-Suzanne
- Complexe de la Moutète, sis Place de la Moutète à Orthez Sainte-Suzanne
- Site de la Communauté de Communes Lacq Orthez, sis 18 Avenue du Pesqué à Orthez Sainte-Suzanne

➤ avoir fait diffuser et publier l'avis d'enquête publique dans la presse

avoir diffusé et publié un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête 15 jours au moins avant le début de celle-ci soit le 30 octobre 2018, dans les journaux locaux la République des Pyrénées et le Sud-Ouest

➤ avoir fait mettre en ligne, le 16 novembre, sur le site Internet de la ville d'Orthez et de la CCLO :

- les deux documents sus visés

Pour faire valoir ce que de droit

Orthez, le 16 novembre 2018



Le Maire,

Emmanuel Hanon



ATTESTATION

Je soussigné Emmanuel HANON, Maire de la ville d'Orthez, certifie :

Avoir publié au recueil des actes administratifs du 2^{ème} trimestre 2018, la délibération du 27 juin 2018 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Pour faire valoir ce que de droit

Orthez, le 16 novembre 2018



Le Maire,

Emmanuel Hanon

